



VERSAILLES

Porchefontaine

Conseil de quartier

Conseil de quartier du 26 janvier 2010
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefevre

Conseiller municipal de l'opposition : Sylvain Lobbe

Collège des associations

Bernard Jacob pour l'Ordre de Malte, Arielle Breyer-Damery pour la PEEP, Marie-Madeleine Hooge pour le RESP, Agnès Savignac pour VEI

Collège des habitants

Antoine Divan, Francis Flamand, Jean-Philippe Leroy, Jean-Paul Neveux, Christian Rey-Renaux, Laure Dispan de Florian, Isabelle Lallemand

Personnes désignées

Pierre Arnaud, Marie-Christine Claraz, Janine Meurin, Francis Naudin, Simone Prost, Dominique Walgraeve, David Crépy

Absents excusés :

Nicolas Etiévant pour le CLAP53, Xavier Bloch pour l'ALEPP, Bernadette Perrutel pour Sesakinouf, Raphaël Benda, Tanguy de la Laurencie, André Montialoux, Caroline Prouff

Absents :

Julie Axisa, Melissa Bellier, ACAPV, Fontaine de Gaïa, SOS Victimes 78

Invités : Echo des Nouettes représenté par Marie-Jo Jacquey

Intervenants : Madame Cathy Biass-Morin, Mademoiselle Nadège Begard, Direction des Espaces Verts, Monsieur Serge Claudel, Directeur Général des services techniques

Katy Vanstaevel, Directrice de la Maison de Quartier, est présente à la réunion.

- : -

L'ordre du jour est modifié afin de permettre la présentation immédiate du jardin et libérer les intervenants, ce qui est accepté par tous.

Présentation du projet du jardin jouxtant la place Lamôme

Madame Biass-Morin, responsable du service des Espaces Verts et Mademoiselle Begard, paysagiste du service des Espaces Verts

Madame Biass-Morin rappelle que la ville et la Poste ont passé une convention temporaire de mise à disposition du jardin, qui doit pouvoir être remis facilement en l'état si la Poste souhaite récupérer son terrain. Elle rappelle également brièvement le projet initial et les remarques alors formulées par les membres du Conseil de quartier. Des aménagements y ont été apportés par le Service des Espaces Verts de la ville en accord avec les propositions de la Commission Jardin du Conseil de Quartier.

Mademoiselle Nadège Bégard présente le projet :

Remblai partiel du terrain : deux motifs

- limiter la différence de hauteur entre le sol de la place et le jardin, le terrain sera remblayé sur les 2/3 environ de sa longueur, avec une pente de 3% remontant vers la place, ce qui ramènera la surface du terrain à environ 50 cm au-dessous de la surface de la place.
- limiter la hauteur du mur de séparation des terrains dont l'édification a été exigée par la Poste ; ce mur sera surmonté d'un grillage de protection supplémentaire.

Séparation des deux niveaux :

Par un petit muret de 40 à 50 cm de hauteur suivant la déclivité, permettra de s'asseoir et matérialisera la différence de niveau. Accès à la partie basse par trois marches en bois encadrées de deux petites rampes (permettant notamment le passage de tondeuses).

Accès : en milieu de place

Par un portail coulissant (compatibilité avec le marché) d'environ 2 mètres de large donnant d'un côté sur une rampe en bois, aux normes handicapés, et de l'autre un escalier en bois vers la partie basse du jardin, le long du muret actuel de séparation de la place. Celui-ci sera abaissé afin de rendre le jardin plus visible et plus agréable.

Végétation :

Plantation de haies basses le long de la rampe et de l'escalier.

Partie haute : terrain en stabilisé pour accès aux fauteuils roulants et poussettes, pas japonais pour délimiter l'espace avec le gazon. Bancs et fauteuils côté immeuble et terrain voisin. Rosiers en rappel de l'histoire du quartier.

Partie basse : engazonnée avec pas japonais, bancs et fauteuils scellés sur une surface stabilisée.

Plantations de buissons à feuilles persistantes.

Choix de plantes à floraison variée et étalée sur l'année, plantes odorantes, arbustes de taille moyenne.

Les dernières plantations devraient être faites avant le 15 avril 2010

Dans l'intérêt de tous, l'accès au jardin devrait être préservé les jours de marchés. Les commerçants situés à proximité de l'entrée ont été consultés par la Présidente et seront concertés sur tout projet de déplacement de stand.

Projet d'ouverture d'ici l'été.

Présentation du choix de différents types de bancs et vote

- n°1 : 1 voix
- n°2 : 12 voix -> adopté : modèle en place dans le jardin de la rue de l'Ecole des Postes
- n°3 : 4 voix
- n°4 : 2 voix

Remarques du Conseil

L'attention du service est attirée sur l'esthétique du portail qui sera mis en place (est cité celui de la rue de Montbauron et passage vers l'avenue de Paris)

Propositions de plantation d'autres végétaux.

Martine Schmit remercie Mesdames Biass-Morin et Bégard pour la présentation de ce projet qui est applaudi. Pour conclure, elle résume l'opinion du plus grand nombre : le jardin contribuera à la valorisation de la place, à la convivialité du quartier et peut attirer des clients pour le marché (les jeunes parents par exemple pouvant laisser les enfants jouer dans le jardin pendant qu'ils font leurs achats).

Il est proposé de préparer l'inauguration du jardin, de lui donner un nom, d'y faire jouer la chanson « Marche de la commune libre de Porchefontaine » ... Les commissions Jardin et Communication réfléchiront à l'évènement.

Questions / remarques du Conseil au Directeur des services techniques

- Le Conseil souhaiterait être averti des travaux engagés par la Mairie, notamment sur la voirie. Il semble le plus souvent que les habitants soient mis devant le fait accompli. A titre d'exemple, est évoquée la suppression de l'accès à double sens à l'A86 par le haut de la rue Rémont.

Monsieur Claudel précise que la société créée par Cofiroute, SOCATOP avait pour obligation formelle de l'ONF de remettre en état les terrains tels qu'ils étaient auparavant.

- Le panneau d'information installé place du marché, sans aucune consultation et dont l'emplacement n'est pas optimal. Le Conseil demande à être consulté dans l'application pratique des projets retenus afin d'apporter son avis, le cas échéant. En effet, les habitants et membres du Conseil pratiquant au quotidien le quartier peuvent donner des informations et avis utiles aux services techniques.

Monsieur Claudel est prêt à examiner avec le Conseil des sujets particuliers, les projets plus lourds faisant l'objet d'arbitrages de la part des élus.

- Défaut de coordination des travaux avec des intervenants qui s'enchaînent

Monsieur Claudel précise que le domaine public est partiellement concédé à des opérateurs (concessionnaires) pour l'alimentation des différents fluides et énergie (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage urbain). Lorsque des travaux de renforcement sont prévus par ces concessionnaires, les demandes sont soumises à l'avis de la ville notamment pour les questions d'organisation de ces travaux (circulation et stationnement notamment) mais qui ne peut s'y opposer. Les principaux concessionnaires sont au nombre de 5 ; ce sont des sociétés privées qui bénéficient d'une délégation de service public sur une longue durée de la part de collectivités de syndicats intercommunaux ou encore de l'Etat : ErDF, opérateur pour l'électricité, contrôlé par le SIGEIF « Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile de France » ; GrDF : opérateur pour le gaz également contrôlé par le SIGEIF ; la SEVESC : opérateur pour l'eau, contrôlée par le SMG SEVESC (Syndicat Mixte de Gestion du Service des Eaux de Versailles Et de Saint-Cloud) et la SVCU, opérateur pour le chauffage urbain, contrôlé directement par la ville ; France Télécom : opérateur pour le téléphone et plus globalement les réseaux, contrôlé directement par l'Etat (mais qui paie une redevance à la ville pour l'occupation du domaine public communal).

Par ailleurs depuis quelques années, d'autres concessionnaires interviennent sur le domaine public notamment sur les réseaux de transmission de données (Eiffage Connectic, Numéricable, Free,...)

La Mairie essaie d'intervenir sur les 25 km restants de réseaux aériens (1/4 du territoire). Elle réunit les concessionnaires et voit comment entrer dans leur programmation pour enfouir les réseaux. Elle n'a pas la capacité à gérer globalement les travaux. L'idée est que, sur 30 ans, les habitants ne connaissent une période de travaux que de 2 ans avec la succession des intervenants, ces 2 ans étant quasi incompressibles.

- Mauvais revêtement des rues

Monsieur Claudel cite Porchefontaine et Jussieu comme seuls quartiers les plus touchés par le défaut d'enfouissement des réseaux ; or la Mairie ne peut agir que sur 600 mètres de voies refaites par an. Dans

ces conditions, elle ne s'engage pas sur la réfection de revêtements qui risquent d'être cassés pour des travaux d'enfouissement.

Monsieur Claudel précise que le budget de la Mairie est limité. A titre de comparaison, à Vélizy ou Rueil le budget est équivalent à deux fois celui de Versailles pour une population moindre. Un programme prévisionnel est établi avec une priorité pour Porchefontaine et Jussieu qui pourra être présenté au conseil par Madame Schmit.

- Signalement de la sortie du nouvel immeuble angle Coste et Le Coz

Monsieur Claudel indique que la réglementation oblige que les portes de garage dans ce type d'immeuble disposent d'une signalétique extérieure. Le cas de figure est fréquent dans Versailles.

L'idée de mise en place d'un feu comme en haut de la rue Yves le Coz, pour la résidence des Cisterciens, est évoquée. Pour ce groupe important de résidences, elle était justifiée notamment au niveau de la circulation automobile et des bouchons du matin. Pour les parkings privés la protection par un feu n'a pas lieu d'être, il appartient aux automobilistes de gérer leur sortie. Même si la rue Yves le Coz est une voie très passante, c'est le cas d'autres rues dans la ville.

A une autre proposition, le traçage d'une ligne blanche empêchant le tourne à gauche, Monsieur Claudel indique que c'est délicat : pourquoi bloquer cette résidence plus qu'une autre ? Sur des voies ordinaires où la circulation n'est pas plus rapide, les services ne sont pas favorables à cette ligne blanche.

Le Conseil redit sa crainte de problèmes de circulation et de bouchons au carrefour.

Il est fait remarquer qu'il faudrait que la Mairie puisse intervenir en amont sur les projets des promoteurs avant que des choix architecturaux ne portent préjudice à la vie du quartier, tel le choix de l'emplacement de cette sortie d'immeuble.

- Dépose des panneaux d'affichage électoraux

Il est demandé que le camion qui enlève les panneaux d'affichage pour les élections ne vienne pas entre 7h30 et 9 h30. La dernière fois, il a bloqué le quartier.

Monsieur Claudel précise qu'il fera remonter cette difficulté aux responsables de cette équipe. Néanmoins, les agents de la ville étant soumis aux règles de stationnement et de circulation comme tout usager de la voie publique, il conseille, dans le cas où le problème se reproduirait de faire appel à la police municipale.

- Liaison rue Ploix - Chantiers

Un point sur l'avancée des travaux de la piste cyclable vers le quartier des Chantiers est demandé. Monsieur Claudel estime que la fin des travaux est très proche. Il précise que la piste ne sera pas ouverte de façon permanente mais qu'il y aura une très large amplitude d'ouverture compte tenu de la présence sur place du gardien du stade des Chantiers. Des précisions seront communiquées pour le prochain Conseil.

- Double sens instauré rue Molière pour les besoins de la Poste

La commission circulation évoque le danger de ce double sens alors que la rue est à sens unique. Monsieur Claudel répond que ce double sens évite le tour du pâté de maison et facilite les tournées. Le conseil de quartier veut attirer l'attention des services sur le sujet afin d'apporter une solution satisfaisante.

Des membres du Conseil signalent également que des postiers prennent la rue Lamartine en sens unique.

- Une riveraine évoque le local technique EDF rue Rémont, face au 45 de la rue des Célestins, ouvert à tous vents et utilisé sans aucun respect des normes d'hygiène (urinoir).

- Nuisances de la SAMU rue Albert Sarraut : le service d'hygiène de la ville est intervenu à plusieurs reprises et pourra donner un compte-rendu de ses interventions.

Il est évoqué les désagréments laissés par la police à cheval.

- Le Conseil souhaite remercier les services techniques du travail réalisé pendant la période de neige.

Monsieur Claudel précise que les employés ont passé plusieurs nuits à débayer en essayant d'anticiper au maximum les précipitations (150 tonnes de sel déversées à minuit, chute de neige à 7 heures du matin :

résultats efficaces). Ils sont également remerciés pour leur intervention rapide, à la suite du signalement par un habitant lors d'une permanence du Conseil, de câbles pendants sur les trottoirs rue Deroisin.

Monsieur Claudel rappelle que ses services ont pour mission de résoudre le plus rapidement possible les petits problèmes de la vie quotidienne. Martine Schmit le remercie pour sa réactivité.

- : -

Le procès verbal du dernier Conseil est adopté.

Martine Schmit souhaite souligner que l'idée d'assurer une veille permanente vis-à-vis des personnes âgées isolées émane de la commission Culture et Lien Social d'un conseil de quartier qui travaillait sur le sujet depuis mars 2009, démontrant ainsi que les idées et projets des Conseils peuvent être suivies.

Questions diverses

Commerce :

Certains membres du Conseil s'étonnent qu'un commerçant du marché puisse venir quand il le veut.

Difficultés rencontrées par la pizzeria de la rue Yves Le Coz pour son aménagement extérieur ; Martine Schmit indique que le dossier est complexe et assure qu'il est désormais traité aux plus hauts niveaux. Elle précise que l'immeuble jouxtant la pizzeria a obtenu un permis de construire en bonne et due forme et qu'une solution pragmatique et conforme à la réglementation permettra à ce commerce bien implanté dans le quartier et apprécié de demeurer à Porchefontaine.

Il est proposé que chaque membre du conseil doit être vigilant face aux projets de construction susceptibles de poser problème et susciter des recours. Il est déploré par la Commission urbanisme qu'en ce moment, les permis ne sont plus mis en ligne par la Mairie.

Eclairage sous le pont de chemin de fer de la gare de Porchefontaine : toujours en attente de l'autorisation de la SNCF.

Boîte aux lettres en haut de la rue du Pont Colbert : installée le 25 janvier dernier.

Terminus du bus B

Le déplacement était lié à la construction de l'immeuble qui s'achève.

Des projets de déplacement du terminus sont à l'étude. Martine Schmit rappelle que ce dossier relève du Grand Parc et de sa commission aménagement et transport.

Calendrier des prochains conseils

Mardi 9 mars

Mardi 4 mai

Mardi 15 juin

Mardi 14 septembre

Prochaine permanence

Samedi 13 février : Christian Rey Renaux, Janine Meurin

Martine Schmit remercie les membres qui ont assuré des permanences en 2009 et début 2010.

Elle rappelle également que les membres du Conseil peuvent communiquer des points à inscrire à l'ordre du jour du conseil.

La réunion se termine à 23 heures avec le pot de l'amitié pour cette nouvelle année.